

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 avril 2019

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris élit son nouveau vice-président et approuve le recours à l'emprunt sur les programmes de financement à plus d'un an

Marc Papinutti a été élu vice-président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Actuel directeur général des infrastructures, des transports et de la mer au ministère de la Transition écologique et solidaire, il succède à François Poupard.

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Marc Papinutti a consacré l'ensemble de sa carrière à l'action publique dans les transports. Après plusieurs postes exercés à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, puis à la direction des transports terrestres du ministère, il a notamment été en 2008, directeur des infrastructures de transports, avant de prendre en 2010 la direction générale de Voies Navigables de France, établissement public de 4 700 agents et salariés qu'il a transformé en profondeur. Il était depuis 2017 directeur de cabinet de la ministre chargée des Transport.

Relèvement du plafond d'emprunt

La Société du Grand Paris a lancé son programme de financement à long terme 100 % vert (Green EMTN) en juillet 2018 avec un plafond de 5 milliards d'euros que le conseil de surveillance a aujourd'hui relevé à 10 milliards d'euros. S'appuyant sur la dynamique de ces deux premières émissions obligataires de référence qui ont rencontré un franc succès auprès des investisseurs institutionnels internationaux (près de 4 milliards d'euros déjà émis au titre de ce programme), la Société du Grand Paris va ainsi pouvoir continuer à emprunter à un rythme en lien avec l'accélération des chantiers du Grand Paris Express tout en bénéficiant des conditions extrêmement favorables aujourd'hui en vigueur sur les marchés financiers. Les plafonds établis par programme de financement permettent ainsi de suivre l'évolution de l'endettement de la Société du Grand Paris afin de financer le déploiement du plus grand projet d'infrastructure en Europe d'ici 2030.

Lancement de la concertation de la ligne 18

Le directoire de la Société du Grand Paris a annoncé au conseil de surveillance, conformément aux engagements pris et considérant la sensibilité des villes riveraines et des habitants, le lancement de la concertation relative à la mise au sol d'une partie du tronçon de la ligne 18 initialement prévu en viaduc. Cette démarche, qui s'inscrit également dans le plan d'optimisation financière du Grand Paris Express, se concrétisera le 25 avril par l'installation d'un comité de suivi qui associera les élus et les partenaires concernés avec une attention particulière portée aux partenaires de la profession agricole. Une étude sera ainsi conduite sur la mise au sol de la ligne 18 après le CEA Saint-Aubin jusqu'au Golf National avec l'objectif d'améliorer l'insertion de la ligne 18 dans les territoires, notamment en

Contacts presse :

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18

matière paysagère. L'étude sera menée en maintenant le tracé de la ligne 18 dans le faisceau prévu par la déclaration d'utilité publique obtenue le 28 mars 2017. Cette démarche permettra aussi d'analyser tous les effets induits sur la circulation routière, les franchissements agricoles et le passage des animaux notamment.

Planning des prochains marchés

Le rapport d'avancement périodique présenté désormais à chaque conseil de surveillance a permis de faire un état des lieux sur chaque ligne du Grand Paris Express, notamment sur les prochains marchés de génie civil.

La programmation des appels d'offres à venir a fait l'objet d'une démarche de concertation avec les entreprises de génie civil de façon à favoriser la participation du plus grand nombre d'entreprises à ces appels d'offre. Cette approche permet de rendre cohérent le calendrier de passation des marchés, la capacité des entreprises du secteur à répondre à nos besoins et la compatibilité des dates de mises en service prévues dans la feuille de route du premier ministre de février 2018. La programmation des marchés sera examinée dans le cadre de l'audit extérieur en cours à la demande des élus du conseil de surveillance et de la Société du Grand Paris. Les résultats de cet audit sont attendus fin juin.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18